

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation : **26/03/2019**

Date d'affichage : **26/03/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 2 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 2 AVRIL à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} Adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Patricia BERENGUIER à Eric MASSON / Pascal CORDÉ à Anthony GIRAUD / Sébastien MACREZ à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du compte administratif :

Le compte administratif 2018 dégage en section de **fonctionnement un résultat excédentaire de 5 725 906,27 €** (contre de 4 320 601,54 € en 2017). **En investissement, le résultat de clôture** de la section s'élève à **- 430 661,08 €** (contre de + 495 029,41 € en 2017).

A -DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

N° 2019/043

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/043
 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Les dépenses réelles de fonctionnement s’élèvent à **14 768 331,16 €** et enregistrent une augmentation de **1,13 %** par rapport au compte administratif 2017.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s’élève à **3 806 336,33 €** et augmente de près de **21 %** (+659 509 €) après une diminution de 576 500 € en 2016 et 191 600 € en 2017. Il représente 25,77 % des dépenses.

Les principales évolutions sont les suivantes :

CHAPITRE 011 : 3 806 336,33 € (+20,96%)	+ 659 508,85 €
Entretien voies & réseaux (marché de nettoyage)	+ 194 261 €
Achat de prestations de services (festivités, culture...)	+ 104 113 €
Autres fournitures (travaux en régie)	+ 104 320 €
Locations mobilières (festivités, illuminations)	+ 84 970 €
Frais d’actes & de contentieux	+ 73 570 €
Energie, électricité	+ 36 853 €
Transports	+ 30 733 €
Remboursements à l’intercommunalité (IMS)	+ 25 850 €
Locations immobilières	+ 19 998 €
Taxes foncières	+ 14 076 €
Annonces & insertions	+ 13 165 €
Alimentation	+ 12 673 €
Fêtes & cérémonies	+ 12 604 €
Contrats de prestations de services (déchets & illuminations)	- 83 377 €
Honoraires divers	- 13 351 €
Formation	- 11 995 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) s’élève à **7 847 471,37 €** et augmente de 1,82 %.

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement s’élève à 53,68 %, contre 58,80 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données 2016).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) s’élève à **728 398,91 €** soit en légère augmentation par rapport à 2017 (+2 683 €) correspondant notamment au reversement de la part départementale de la taxe de séjour.

Le reste correspondant au reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) pour 704 671 € et les dégrèvements de taxe d’habitation sur les logements vacants (6 266 €).

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/043

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le chapitre 65 transferts versés (subventions, participations) s'élève à 1 994 344,19 € et baisse de 22,3 % (- 573 769 €), avec notamment :

- la baisse des **subventions aux associations** : - 199 364 €, due au transfert de la compétence tourisme à la CCGST (subvention OT - 208,1 k €) ;
- **la subvention au CCAS** enregistre une diminution de 12 000 €, le CCAS ayant repris ses excédents d'investissement en fonctionnement ;
- de même, les **participations aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux) baissent de 290 239 € (-27,42 %), du fait du transfert de la compétence Enseignement de la musique et de la danse à la CCGST (conservatoire -312 640 €), alors que dans le même temps la participation versée au SDIS a augmenté de 44 498 € (soit +6,45 %) ;
- **les autres participations** (crèches et colonies) s'élèvent à 288 520 €, en forte diminution par rapport à 2017 (-60,68 % €) du fait du nouveau contrat de concession de gestion des crèches (le prix du berceau étant passé de 6 781 € en 2017 à 2 397 € en 2018) ;
- enfin, en 2018, nous avons dû constater 385 160 € de créances irrécouvrables sur les exercices antérieurs pour apurer les comptes suite à la liquidation de la Société Provençale d'Équipement.

Le chapitre 66 (frais financiers) s'élève à **366 167,67 €**, en baisse de 42 473 € par rapport à 2017.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) s'élève à **25 612,69 €** et baisse de 21 154 € notamment au niveau des subventions exceptionnelles aux associations (-28 950 €).

B – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 276 622,81 €** et enregistrent une baisse de **18,65 % (- 3 960 611 €)** principalement due aux cessions immobilières réalisées en 2017.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 1 072 588,11 € en hausse de 1,76 % et représentent 6,21 % des recettes.

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent **11 039 000,47 €** et augmentent de 0,47 %.

Ce chapitre comprend le produit de la fiscalité locale (7 503 093 € soit +67 505 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (965 875,76 € soit +258 567 €), l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes suite au transfert de la fiscalité des entreprises déduction faite des transferts de charges (1 539 909 € soit -445 396 €) et diverses autres taxes (séjour, électricité, ODP, TLPE) pour 963 234 € (+103 580 € dont 100 667 € de taxe sur les mutations de terrains devenus constructibles).

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/043

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le **produit de la fiscalité locale** (7 569 932 €) augmente de 1,81 % et se décompose comme suit :

Taxe d'Habitation & TH sur Logements Vacants : 4 434 767 € (+77 634 €) +1,78 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 2 992 733 € (+66 927 €) +2,29 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 64 709 € (-13 119€) -16,86 % du fait du transfert de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti à l'intercommunalité

Rôles supplémentaires TH&TF : 66 839 € (-7 982 €)

Enfin, rappelons que pour connaître la réalité du produit de la fiscalité locale, les recettes doivent être minorées du montant du reversement opéré au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) qui figure en dépenses (chapitre 014) pour un montant de 704 671 €.

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **2 307 473,37 €**, en augmentation de 17 617 € du fait de l'attribution de la Dotation Globale de Décentralisation au titre des documents d'urbanisme (17 000 €).

La DGF baisse quant à elle de 44 830 €.

En revanche, les compensations des exonérations de Taxe d'Habitation & Taxes Foncières augmentent de plus de 6,3 % (+23 581 €).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **2 474 016,95 €** et augmentent de 1 624 934 € du fait de la redevance portuaire (+1,7 M€).

Pour le reste, il s'agit du revenu des immeubles (-72 500 € dont Conservatoire -37 k€ et camping -15 k€), des redevances (galerie Raimu, cinéma, théâtre, aire de carénage) et des concessions (plages et plaisanciers).

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) s'élèvent à **223 469,52 €**. Il s'agit des cessions, astreintes d'urbanisme, dégrèvements de taxes foncières, remboursements des divers sinistres. Ils sont en baisse de 5 600 577 €, correspondant aux cessions immobilières réalisées en 2017 (hippodrome et ancienne maison de retraite).

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **138 083,19 €** et baissent de 92 180 € (-40 %). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...).

C – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2018, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **4 332 084,61 €**.

Les reports sur l'exercice 2019 s'élèvent à 3 918 788,02 €.

N° 2019/043
 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CM 02 AVRIL 2019

Celles-ci se répartissent comme suit :
 Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 1 394 964,07 €
 Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 1 983 836,35 €
 Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 786 362,67 €
 Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 130 153,95 €
 Les remboursements de taxes (chapitres 10 & 13) pour 2 447,57 € (il s'agit de remboursement de taxe d'aménagement)
 Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 34 320 €

Les dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23/204) s'élèvent à **2 934 672,97 €** (5 583 152,27 € en 2017) et se répartissent comme suit :

	CA	Reports
CHAPITRE 20 (immobilisations incorporelles)	130 153,95 €	95 431,20 €
Frais études	62 189,20 €	39 690,00 €
Frais de document urbanisme PLU	50 028,24 €	50 576,40 €
Concessions et droits similaires	11 780,51 €	628,80 €
Annonces et insertions	6 156,00 €	4 536,00 €
CHAPITRE 204 (subventions d'équipement versées)	34 320,00 €	100 691,00 €
Département (giratoire Marines)		100 000,00 €
Subventions façades	32 320,00 €	691,00 €
Autres organismes publics (Chambre d'agriculture)	2 000,00 €	

Les frais d'études sont composés de l'audit sur la signalétique (20 172 €), du remboursement des études réalisées par le SYMIELECVAR qui n'ont pas été suivies de réalisation (17 805 €) et des études concernant l'éco quartier (17 550 €).

Au chapitre 204, la dépense principale concerne les aides au ravalement de façades (+ 25 600 €).

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/043

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	CA	Reports
CHAPITRE 21 (immobilisations corporelles)	786 362,67 €	836 598,62 €
Acquisitions foncières - terrains	320 000,00 €	1 000,00 €
Véhicules & engins	131 860,79 €	95 521,31 €
Equipements sportifs	55 296,36 €	2 981,90 €
Equipement CMM, manifestations	53 588,07 €	3 132,00 €
Matériel de bureau & informatique, mobilier	53 112,76 €	4 225,24 €
Equipements écoles, cuisines & cantines	52 150,58 €	500,00 €
Voirie, mobilier urbain	33 091,68 €	590,00 €
Plantations & matériel EV	26 839,85 €	0,00 €
Propreté, port	23 363,55 €	0,00 €
Equipement médiathèque & cinéma	22 614,85 €	0,00 €
Equipement Police Municipale	10 298,26 €	28 131,18 €
Autres matériels (tous services)	4 145,92 €	516,99 €
Acquisitions foncières - bâtiments	0,00 €	700 000,00 €

	CA	Reports
CHAPITRE 23 (travaux)	1 983 836,35 €	1 516 917,23 €
Marché à commande - voirie	814 681,38 €	45 000,00 €
Voiries, réseaux : tracés, divers	262 009,27 €	38 045,79 €
Eclairage public	250 024,20 €	0,00 €
Travaux écoles, crèches, cantines	180 335,88 €	35 211,16 €
Autres travaux de bâtiments divers	177 831,08 €	26 470,36 €
Vidéoprotection	130 529,52 €	163 891,52 €
Equipements sportifs	104 799,91 €	1 208 298,40 €
Travaux CMM / cinéma / chapelle / médiathèque	63 625,11 €	0,00 €

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- la reprise du fluvial et la réfection de la voie et des trottoirs rue Pisan
- l'aménagement des trottoirs rues Carnot et Clémenceau
- la construction de locaux pour les transformateurs avenue du Général de Gaulle et place de la Liberté
- l'aménagement des abords de la chapelle montée Saint Roch
- l'aménagement du parking de la plage
- l'aménagement et la création de trottoirs chemin de Radasse
- la réfection du chemin de Trémouriés
- l'aménagement des abords des écoles
- la remise en état des voies et trottoirs avenue de l'Audiguier
- l'aménagement des abords de la maison de santé
- la création d'un parking au Rialet

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/043

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 250 024 € pour la poursuite du plan pluriannuel de remise aux normes des travaux de réseau et le remplacement de candélabres, avec notamment le remplacement des candélabres et le passage aux LED ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 180 355 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (Pisan) et l'installation d'une structure de jeux à l'école Chabaud,
- des travaux dans les équipements sportifs pour 104 800 € avec notamment la pose d'un portail et divers travaux au COSEC et à la base de voile;
- des travaux de climatisation du cinéma, l'aménagement des locaux du magasin des ateliers municipaux, l'aménagement de la Chapelle et divers travaux dans l'église.

L'endettement : Au 31/12/2018, la dette communale se compose de 25 emprunts (2 de moins qu'en 2016) répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

74 % de la dette est à taux fixe ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Par ailleurs les 24.5 % d'emprunts à taux variable permettent de dynamiser à la baisse le taux moyen en profitant du contexte de taux historiquement bas que nous connaissons actuellement.

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
La dette globale est de :	12 778 785.41 €	14 289 880.78 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	2.76 %	2.81 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	9.84 ans	11.86 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	5.11 ans	6.16 ans	↓

Le taux moyen de notre dette est inférieur à celui des collectivités (villes et EPCI) de la strate (2,79 % au 31/12/2017) et sa durée de vie résiduelle est en diminution et plus courte que la moyenne de la strate (13 ans en 2017).

Elle se répartit entre le budget principal et le budget annexe « immeubles de rapport » comme suit :

Budget	CRD	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)
Budget Ville	12 512 118.69 €	2,79 %	12 ans	6 ans
Immeubles de rapport	266 666.72 €	1,56 %	23 mois	13 mois

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/043

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur le budget principal, l'encours de la dette est inférieur à celui de 2013 avec 12,51 M€ au lieu de 13,62 M€. La capacité de désendettement* est ainsi de 6 ans en 2018 (contre 8,88 ans en 2017).

D – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **2 807 387,74 €** et se répartissent comme suit :

Le chapitre 10 (dotations, participations) s'élève à **1 180 248,61 €**, soit une diminution de 7,43 % (-94 788 €).

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (503 980,54 € au lieu de 810 000 € en 2017) le reste étant constitué du Fonds de Compensation pour la TVA (403 720 € soit +71 504 €) et de la taxe d'aménagement pour 272 548 € (+139 728 €).

Le chapitre 13 (subventions, participations) s'élève à **255 301,13 €** et augmente de 76 465 €.

Il s'agit de la DETR pour la réfection du sol et de l'éclairage du COSEC (32 859 €), des subventions de la région pour l'acquisition de parcelles en friches (34 008 €), du remboursement d'une partie des frais d'installation du transformateur pour la maison seniors (27 504 €), du soutien financier du CNC pour les travaux du cinéma (15 434 €) et de la participation pour amendes de police (138 674 €).

Le chapitre 16 s'élève à **1 371 338 €** correspondant à des cautions encaissées (3 338 €) et au refinancement des emprunts remboursés par anticipation (1,368 k€).

Le chapitre 26 (immobilisations financières) s'élève à **500 €** correspondant au remboursement de la participation au capital de la SPL Azur Aménagement de Fréjus.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal de la commune.

Il est précisé que les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Masson et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui peut se résumer ainsi :

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/043

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis :	15 564 584,88 €
Section d'investissement - Mandats émis :	4 531 966,03 €
<u>Total Dépenses</u> :	20 096 550,91 €

Section de fonctionnement - Titres émis :	17 473 870,15 €
Section d'investissement - Titres émis :	3 606 275,54 €
<u>Total Recettes</u> :	21 080 145,19 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement (excédent) :	+	1 909 285,27 €
Section d'investissement (déficit) :	-	925 690,49 €
<u>Total</u> :	+	983 594,78 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2017 :

Section de fonctionnement (excédent) :	+	3 816 621,00 €
Section d'investissement (excédent) :	+	495 029,41 €

RESULTATS A LA CLOTURE : (cumulé : Exercice + Antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) :	+	5 725 906,27 €
Section d'investissement (déficit) :	-	430 661,08 €
<u>Total Excédent</u> :		5 295 245,19 €

RESTES A REALISER : Section d'investissement

Dépenses :	3 918 788,02 €
Recettes :	100 400,00 €
<u>Solde des RAR</u> :	- 3 818 388,02 €

Soit un besoin de financement en investissement de 4 249 049,10 € et un excédent réel net global de 1 476 857,17 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 22 POUR - 6 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,

Marc Etienne LANSADRE

